

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2018

COMPTE-RENDU :

Le cinq juin deux mil dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaients présents :

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, ~~Miguel FIMIEZ~~ (pouvoir donné à Sandrine DEMAYA), Claude JOUSSE, ~~Cyrille OLLIVIER~~, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sylvie LE DRÉAU a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Complémentaire santé communale
2. Finances : Révision du loyer multiservices, Remboursement de frais, Participation à une soirée conférence
3. Animaux errants : Renouvellement de la convention Caniroute
4. Commission communautaire santé : Désignation d'un délégué
5. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
6. Questions diverses.

Le compte-rendu du 25 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

1/ COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNALE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Samuel MEDARD, responsable clientèle chez Axa, pour la présentation de l'offre de santé communale.

Axa compte 8 à 9 millions de sociétaires pour la complémentaire santé. La complémentaire santé communale est une offre développée sur le plan national. En Sarthe, les communes de Changé, Champagné, Précigné et Mayet ont participé à ce dispositif.

Aujourd'hui, la complémentaire santé des salariés du privé est en partie prise en charge par les employeurs, l'offre communale s'adresse donc à deux catégories de personnes :

- Personnes âgées de plus de 60 ans, artisans, commerçants, professions libérales, demandeurs d'emploi – **remise de 30%**.
- Les autres catégories de personnes (salariés...) – **remise de 17,5%**.

Le contrat est signé pour 12 mois, renouvelables. La remise est également reconduite d'année en année. Une nouvelle réunion peut être mise en place 1 an après pour permettre de nouvelles adhésions.

La formule Modulango proposée offre 3 types de couverture santé + 3 modules de renfort afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.

Cette offre privilégiée est appliquée uniquement aux habitants de Voivres grâce au partenariat passé avec la Commune. Ce partenariat consiste en la diffusion commune d'une information auprès des habitants et, selon les retours, la mise à disposition de la salle communale pour y tenir

une réunion publique (en juillet ou septembre). Aucun nombre de contrats minimal n'est demandé pour l'application de la remise.

Dominique COLIN demande pourquoi Axa a besoin de passer par la Commune pour mettre en place ces offres ? Monsieur MEDARD répond que les remises sont liées uniquement au partenariat communal.

Sandrine DEMAYA rappelle une précédente réunion lors de laquelle le Conseil municipal avait demandé que plusieurs prestataires soient consultés. Monsieur MEDARD précise qu'un appel d'offres n'est pas obligatoire. La demande d'Axa ne porte que sur l'engagement de la Commune d'informer les habitants de la tenue d'une réunion publique.

Martine COUET s'est informée auprès de communes déjà partenaires, ils n'ont été démarchés par aucun autre organisme.

Sylvie LE DRÉAU demande si les personnes intéressées mais qui ne pourront pas se rendre à la réunion pourront bénéficier de l'offre. Samuel MEDARD répond que le fait d'organiser la réunion dans la commune valide le fait de proposer une offre à tout habitant de la Commune pendant une durée de 12 mois.

Dominique COLIN est gêné par cette démarche car en devenant partenaire d'Axa, la Commune participe à sa publicité. Monsieur MEDARD propose de faire le tour des communes déjà partenaires, il ne pense qu'elles aient souffert de ce problème.

Sylvie LE DRÉAU demande si la Commune peut signer par la suite un autre partenariat avec un autre organisme, Y-a-t-il une exclusivité avec Axa ? Monsieur MEDARD répond que cela est possible, c'est ce qui fait le jeu de la concurrence. Il rappelle que le seul engagement de la Commune, c'est de mettre à disposition une salle pour la réunion publique.

Monsieur MEDARD précise également que la présence des habitants à la réunion ne vaut pas engagement de leur part. La réunion a vocation à informer uniquement, des rendez-vous individuels (sans engagement) seront pris par la suite avec ceux qui le souhaitent.

Dominique COLIN interpelle sur le fait qu'Axa aurait pu louer la salle et organiser sa réunion sans ce partenariat avec la Commune. Monsieur MEDARD répond qu'alors, cette réunion n'aurait pas été ouverte qu'aux habitants de Voivres et que la remise ne pourrait pas s'appliquer. Par ailleurs, il consent que la Commune apporte une certaine caution à cette démarche.

Dominique COLIN demande pourquoi la remise n'est pas plus importante. Monsieur MEDARD répond que l'offre est développée par le siège d'Axa.

Monsieur MEDARD informe que deux autres mutuelles permettent ce type de partenariat. Néanmoins, le contrat proposé aux habitants est le même pour tous et elles sont installées dans le sud de la France alors que lui est basé sur Voivres (plus de proximité avec les sociétaires).

Délibération :

Après présentation du dispositif Modulango d'AXA dans le cadre d'une proposition de complémentaire santé communale, Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le partenariat de la Commune.

Ce partenariat se définit par la mise à disposition à titre gracieux de la salle communale afin d'y organiser une réunion publique à destination des habitants, ainsi que le soutien à AXA pour la diffusion de l'information autour de cette réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **9 voix POUR et 2 voix CONTRE**, décide de mettre en place ce partenariat afin de permettre aux habitants de pouvoir disposer d'une complémentaire santé à des tarifs avantageux.

2/ FINANCES : RÉVISION DU LOYER MULTISERVICES, REMBOURSEMENT DE FRAIS, PARTICIPATION A UNE SOIRÉE CONFÉRENCE

2-1/ Révision du loyer multiservices

Délibération :

Madame le Maire rappelle le bail commercial signé le 26 mai 2015 avec la SNC LECLANT pour la location du multiservices.

Conformément aux conditions financières du bail, une révision du loyer doit être appliquée tous les trois ans selon l'indice trimestriel des loyers commerciaux du 4^{ème} trimestre 2017 :

$$528,59\text{€} \times 111,33 / 108,47 = \mathbf{542,53\text{€}}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant du loyer à **542,53€ à compter du loyer de juin 2018.**

Martine COUET rappelle au Conseil municipal qu'elle avait demandé aux locataires du multiservices de ne plus occuper le 1^{er} étage (logement) car des travaux doivent être faits suite au constat d'un affaissement des planchers. Cette demande a été faite par mesures de sécurité. Elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'application d'une remise sur le loyer le temps de remettre en état les locaux.

Lydia DESBOIS interpelle sur le fait que le loyer n'est pas décomposé, il englobe tout le bâtiment. Elle ne voit pas pourquoi une remise serait appliquée.

Martine COUET confirme que le bail stipule que « dans l'ensemble, les lieux loués forment une location individuelle à titre commercial pour le tout ».

Sandrine DEMAYA rappelle que l'ancien commerçant n'utilisait pas l'étage mais payait le loyer dans sa totalité.

Dominique COLIN constate que le bâtiment DOIT subir ces travaux.

Martine COUET confirme que lorsque ces travaux seront terminés, le loyer sera à nouveau demandé dans sa totalité. Eric PANCHEVRE fait remarquer que ces travaux doivent se faire rapidement si l'on ne veut pas générer trop de perte sur le budget annexe. Les locataires devront être prévenus que le loyer redeviendra complet après les travaux.

Sylvie LE DRÉAU rappelle que c'est le Maire qui a obligé les locataires à quitter les locaux du 1^{er} étage pour une question de sécurité, la démarche ne vient pas des locataires.

Dominique COLIN souhaite que le Conseil municipal se pose la question de la viabilité du bâtiment car de nombreux travaux ont déjà été faits et le budget annexe est déficitaire.

Martine COUET pense qu'il faut soutenir le commerce. Soit on fait un geste, soit on laisse couler le commerce.

Délibération :

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que les occupants du commerce multiservices situé 17 rue de la Mairie ont été contraints de vider les locaux situés à l'étage depuis le 30 avril 2018 et de se reloger.

En effet, après constatation d'affaissements de planchers et par mesures de sécurité, Madame le Maire a décidé de désaffecter l'étage en attendant que les travaux de remise en état soient effectués.

Le bâtiment étant désormais occupé de manière incomplète, Madame le Maire propose d'appliquer une remise d'1/3 sur le montant du loyer jusqu'à ce que les travaux soient terminés, soit :

- Loyer de mai 2018 : **352,39€ (remise de 176,20€)**
- Loyer de juin 2018 et suivants : **361,69€ (remise de 180,84€)**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **7 voix POUR, 4 ABSTENTIONS**, approuve la proposition de Madame le Maire.

2-2/ Remboursement de frais

Délibération :

Madame le Maire présente au Conseil municipal deux demandes de remboursement de frais :

- Madame Sylvie LE DRÉAU : dépenses liées à l'achat d'une croisière fluviale (SARL Croisière Sabolienne) dans le cadre du loto du Banquet des Aînés du 8 Mai, pour un montant de 102,00€.
- Monsieur Eric PANCHEVRE : dépense liée au renouvellement du nom de domaine du site Internet communal, pour un montant de 24,90€ (Canalblog).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au remboursement des sommes indiquées ci-dessus.

2-3/ Participation à une soirée-conférence

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Commune d'Etival organise une soirée-débat le 29 juin 2018 sur le thème « Les écrans de 3 à 11 ans (nos enfants et les écrans : plaisirs et pièges) ». Le débat est animé par un psycho-praticien pour un montant TTC de 257,10€.

Cette soirée étant organisée conjointement avec les communes de Voivres-lès-le-Mans, Louplande, Souigné-sous-Ballon et d'Etival-lès-le-Mans, le coût total sera divisé en quatre, soit pour chaque commune 64,28€ TTC. La commune d'Etival prendra à sa charge la totalité de la facture et sollicitera le remboursement de la participation de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à rembourser la Commune d'Etival à hauteur de 64,28€ TTC.

Une communication sera transmise aux enfants de l'école et des affiches placées en entrée de bourg. L'info paraîtra également dans la feuille de chou, les journaux locaux et le site Internet.

3/ ANIMAUX ERRANTS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CANIROUTE

Délibération :

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention de fourrière animale (accueil et ramassage) avec la société Caniroute.

Le coût annuel du service est de 1,50€ / habitant. La société se charge de la récupération des animaux errants, des frais de prise en charge en fourrière, de la recherche des propriétaires et des soins.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à renouveler la convention avec Caniroute.

4/ COMMISSION COMMUNAUTAIRE SANTÉ : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué sur la commission communautaire Santé.

Déléguée titulaire : **Martine COUET**

Déléguée suppléante : **Sandrine DEMAYA**

5/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

Martine COUET fait part de remontées selon lesquelles les élus de Voivres ne seraient pas souvent présents sur certaines commissions (tourisme, culture...). Hélène BARRÉ n'assiste plus à la commission culture.

Par ailleurs, en prévision du conseil stratégique du 7 juin 2018, elle désire savoir si le Conseil municipal est d'accord pour qu'elle fasse part aux élus communautaires du mécontentement de

l'équipe municipale par rapport parfois à l'incohérence et aux difficultés de communication de la Communauté de communes, ainsi qu'aux retombées sur le fonctionnement de la Commune.

Eric PANCHEVRE estime en effet qu'il y a des incohérences entre ce que veut la Communauté de communes (prise de compétences) et ce qu'elle peut faire ensuite.

Martine COUET informe que suite à la dénonciation de la convention de mise à disposition d'un animateur communautaire, la commission enfance/jeunesse travaille sur plusieurs scénarii qui ne lui paraissent pas satisfaisants. Dans le dernier compte-rendu de cette commission, Voivres est qualifié de « « passager clandestin » vis-vis des autres communes (accès aux services sans payer) ».

Claude JOUSSE n'est pas d'accord avec la position de Martine COUET sur la Communauté de communes. Il y a peut-être des gens qui ne travaillent pas beaucoup dans les services, mais il y en a aussi qui travaillent et qui ont une famille à charge.

Martine COUET répond qu'elle ne voit pas le rapport entre cet argument et le sujet abordé. Des salariés qui travaillent et qui ont une famille à charge, il y en a partout. Cet argument n'est pas adapté à la remarque. Elle confirme qu'il y a effectivement 115 agents qui y travaillent mais elle a l'impression que plus il y a d'agents, plus cela devient compliqué pour les communes. Par ailleurs, elle précise qu'elle ne voit pas le rapport

A titre personnel, bien qu'étant sensible à l'intérêt communautaire, elle fait d'abord passer l'intérêt communal. Emmanuel FRANCO lui-même a dit que l'évolution d'une commune ne s'arrête pas à un transfert de compétence.

Claude JOUSSE revient sur le compte-rendu dans lequel il est indiqué que Voivres est « passager clandestin ». On ne sait pas qui l'a rédigé. Il importe peu à Martine COUET car c'est le président de la commission qui est responsable des documents qu'il diffuse.

Dominique COLIN est également choqué des termes utilisés.

Claude JOUSSE ne les apprécie pas non plus mais il pense qu'il faut être constructif.

Martine COUET rappelle le financement du tourne-à-gauche sur la RD23. Tout le monde était présent sur la photo pour la presse mais personne n'a voulu le co-financer.

Le Conseil municipal autorise Martine COUET à énoncer ce point de vue lors du conseil stratégique.

5-1/ Commission Aménagement : Rapporteur Dominique COLIN

La commission s'est tenue le 14 mai.

Quatre sapins de la cour de l'école vont être démontés pendant la 2^{ème} semaine de juillet par A Chacun son Jardin pour un montant de 3 470€ HT. La haie sauvage se développera par la suite.

Des devis sont en cours pour l'éclairage public impasse Coutardière, au parking de l'école, des prises illuminations sur les candélabres et un spot dans la cour de l'école.

L'éclairage extérieur de la bibliothèque sera installé par ESBPC pour un montant de 746,06€ HT.

Les devis auprès d'entreprises de dépannage électricité en week-end et en soirée sont en cours.

Lydia DESBOIS souhaite féliciter la commission pour son travail sur l'aménagement des jeux et appareils de fitness à la plateforme sportive. L'égouttage le long du collecteur de La Grande Coutardière est également bien fait.

Dominique COLIN précise que, suite au contrôle d'homologation des jeux, il reste 2-3 choses à rectifier. Il souhaite faire connaître qu'un des panneaux d'information des appareils de fitness a été arraché alors qu'il est planté au ¾ dans la terre. Le vandalisme devient pénible, la même chose est constatée pour les déchets. N'y a-t-il rien qui puisse être fait ?

Martine COUET répond qu'à nouveau un message sera passé dans la feuille de chou. Il peut y être apposées des pancartes ou de la vidéo-surveillance.

Dominique COLIN soumet l'idée d'une réunion.

Sandrine DEMAYA lui assure que les gens concernés ne viendront pas.

Dominique COLIN rappelle que l'incivilité passe aussi par le stationnement sur les trottoirs (rue de l'Etoile par exemple). **Un courrier sera envoyé au propriétaire du véhicule en question.**

L'entreprise ALDECLIC procèdera à la taille des arbustes dans le lotissement de Bel Air courant juin. Les trottoirs rue de l'Etoile, récemment bitumés, sont déformés (bosses) par la pousse de mauvaises herbes. **Un courrier sera envoyé à l'entreprise Eiffage.**

Départ de Lydia DESBOIS et Christelle CORVAISIER à 22h15.

Le cheminement de l'école n'est pas terminé mais il est déjà empruntable. Il manque une couche de revêtement et les clôtures. Des scooters ont rapidement circulé sur la voie, des barrières seront installées. Claude JOUSSE informe qu'une erreur a été constatée dans le bornage : trois bornes sur le terrain n'étaient pas placées comme sur le plan. Le géomètre se charge, à ses frais, de la régularisation.

Éric PANCHEVRE fait remarquer la présence d'un nid d'abeilles à l'entrée du chemin depuis quelques années maintenant. La MFR de La Ferté-Bernard pourrait travailler à le valoriser, ainsi que les paysages le long du cheminement.

Au lieu de procéder à une réparation de la passerelle sur le site des Vallées, de la terre va être répartie de chaque côté de manière à en faciliter l'accès.

Martine COUET fait remarquer que l'observatoire sur le site des Vallées n'a plus son utilité puisque la visibilité est complètement gênée par les arbres.

Claude JOUSSE informe qu'il rencontre Monsieur BIRONNEAU de la MFR de La Ferté-Bernard le 6 juin à 18h. Cette rencontre est ouverte à toute l'équipe.

Claude JOUSSE rappelle la préparation du déploiement de la fibre optique. Toutes les lignes téléphoniques devront être dégagées pour le 15 juin au plus tard. La situation a avancé et des points seront débloqués la semaine prochaine. La SNCF est concernée par l'élagage, elle va être contactée. Des courriers ont été envoyés aux propriétaires concernés.

Pour des raisons économiques, il sera nécessaire d'implanter des poteaux supplémentaires dans des secteurs où il n'y en avait pas. Un endroit route des Randonnays nécessiterait la dépose de la ligne téléphonique afin de permettre l'élagage.

Les propriétaires qui n'auront pas élagué pour le 15 juin prennent le risque que la Commune le fasse à leur place et leur renvoie la facture d'intervention. Passé cette date, un courrier recommandé sera envoyé aux propriétaires qui ne respectent pas leur obligation d'élaguer. En effet, il suffit qu'une personne bloque le déploiement pour que plusieurs personnes ne puissent pas être raccordées.

Pour rappel, la réunion publique sur l'arrivée de la fibre optique sera organisée fin 2018, début 2019. Si l'élagage prend du retard, le déploiement en prendra tout autant.

5-2/ Commission communautaire Voirie : Rapporteur Claude JOUSSE

Les accotements ont été fauchés dans les carrefours et virages, endroits stratégiques pour la sécurité. L'élagage complet est effectué une fois par an.

Éric PANCHEVRE fait remarquer que le travail a été mieux exécuté que les fois dernières. Claude JOUSSE est étonné car il s'agit de la même entreprise, c'est peut-être dû au matériel utilisé.

Martine COUET interpelle sur l'état de la voirie route des Randonnays suite au bouchage de nids de poule, il a des gravillons partout sur la voie.

Claude JOUSSE explique que la solution serait d'élargir la voie car il y a beaucoup de circulation.

Nicole GUYON soulève l'idée de cimenter les accotements. Claude JOUSSE répond que ces modifications sont une question de moyens.

5-3/ Commission communautaire « Cycle de l'Eau » : Rapporteur Claude JOUSSE

La commission a demandé aux communes de calculer la longueur de leur réseau pluvial. Certains secteurs de Voivres ne font pas l'objet de plans, Claude JOUSSE a donc communiqué dans un premier temps un calcul approximatif. Il effectuera un nouveau calcul, plus précis, prochainement. Cette longueur de réseau servira au calcul du transfert de charge (1€/ml).

La redevance assainissement 2017 a été facturée par la Communauté de communes cette année. Une TVA à 10% est nouvellement appliquée. L'an prochain, la redevance pour modernisation des réseaux, reversée à l'Agence de l'Eau, baissera de 0,18€/m³ à 0,13€/m³.

6/ QUESTIONS DIVERSES

TRANSPORT SCOLAIRE : Martine COUET a rencontré un agent du service transport de la Région. A compter de la rentrée prochaine, les tournées des cars vont être modifiées, ainsi il ne devrait plus y avoir de gêne liée au stationnement du car devant la mairie.

ASSOCIATIONS : Dominique COLIN souhaite qu'une information soit passée auprès des associations afin qu'elles retirent leurs panneaux d'affichage lorsque leurs manifestations sont terminées. Ce point sera abordé en septembre lors de la réunion avec les associations.

Martine COUET présente les remerciements de l'ADMR et de l'Association Canine de l'Ouest pour la subvention accordée cette année.

NUISANCES SONORES : Des canons effaroucheurs tirent la nuit, ce qui crée des nuisances pour le voisinage. Claude JOUSSE précise qu'ils doivent règlementairement fonctionner du lever du soleil au coucher du soleil. Ils sont probablement déréglés. Il se charge de prévenir les exploitants.

VOIRIE : Sandrine DEMAYA fait remarquer qu'une voie dans le lotissement Bel Air est fêlée d'un trottoir à un autre. Claude JOUSSE ira se rendre compte sur place.

La séance est levée à 22h50.

Hélène BARRÉ	Absente	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	Excusé
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ	Excusé		